



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **26 janvier 2015**

Délibération n° 2015-0067

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Assemblée générale du Comité de la foire internationale de Lyon (COFIL) - Désignation des représentants du Conseil métropolitain

service : Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance

Rapporteur : Monsieur le Président Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 13 janvier 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : jeudi 29 janvier 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mmes Ait-Maten, Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, MM. Bérat, Bernard, Mme Berra, MM. Berthilier, Blache, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, MM. Buffet, Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Piantoni, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Brachet (pouvoir à M. Collomb), Mme Cardona (pouvoir à M. Rousseau), M. Artigny (pouvoir à M. Hémon), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Belaziz, M. Blachier (pouvoir à Mme Peillon), Mmes Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Burriland (pouvoir à Mme Ghemri), MM. Coulon (pouvoir à M. Le Faou), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à M. Bret), Mmes Lecerf (pouvoir à Mme Geoffroy), Peytavin (pouvoir à M. Bravo), Picard (pouvoir à M. Millet), Servien (pouvoir à Mme Millet), Varenne (pouvoir à M. Kimelfeld).

Conseil du 26 janvier 2015**Délibération n° 2015-0067**

commission principale :

objet : **Assemblée générale du Comité de la foire internationale de Lyon (COFIL) - Désignation des représentants du Conseil métropolitain**

service : Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 janvier 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Contexte

L'association Comité de la foire internationale de Lyon (COFIL) a été créée en 1915 et reconnue d'utilité publique par décret du 10 septembre 1921. Cette reconnaissance d'utilité publique a été levée par décret du 9 avril 2013. Une modification large des statuts du COFIL a été votée par son assemblée générale le 26 décembre 2014.

L'objet de l'association est le développement du parc des expositions d'EUREXPO en vue de favoriser l'expansion économique du territoire et de ses entreprises. A ce titre, elle garantit l'état de bon fonctionnement des infrastructures et des équipements spécifiques du parc et crée les conditions nécessaires à l'adaptation du parc aux évolutions économiques et technologiques.

Le COFIL est propriétaire du parc des expositions de Lyon EUREXPO.

Au titre de sa compétence "tourisme d'affaires", la Métropole de Lyon est membre du COFIL. Les autres membres sont la Ville de Chassieu, la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône, le Mouvement des entreprises de France Lyon Rhône (MEDEF), la Confédération générale des petites et moyennes entreprises du Rhône (CGPME) et le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL).

Modalités de représentation

L'instance décisionnelle de l'association COFIL est son assemblée générale. La Métropole de Lyon y est représentée par 7 représentants, par substitution à la Communauté urbaine de Lyon.

La Métropole de Lyon doit donc désigner 7 représentants à l'assemblée générale du COFIL.

Ces représentants sont désignés pour la durée de leur mandat de Conseiller métropolitain et jusqu'à la désignation de leurs remplaçants ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

Désigne messieurs David Kimelfeld, Patrick Véron, Pascal Blache, Christian Coulon, Alain Galliano, madame Brigitte Jannot, monsieur Stéphane Gomez pour représenter la Métropole de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein de l'assemblée générale du Comité de la foire internationale de Lyon (COFIL).

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 2 février 2015.